

## **Avez-vous votre permis de brûlage?**

Si vous n'avez pas encore fait la demande pour votre permis 2019, n'oubliez pas que le règlement stipule qu'un permis doit être émis afin que vous puissiez allumer ou permettre qu'un feu soit allumé sur votre propriété.

Pour obtenir votre permis de brûlage 2019, veuillez nous écrire à [ssi@ville.sainte-adele.qc.ca](mailto:ssi@ville.sainte-adele.qc.ca) afin de transmettre votre **numéro de téléphone** ainsi que les **coordonnées complètes de l'emplacement** pour lequel vous désirez un permis de brûlage.

Ce permis est valide jusqu'au 31 décembre 2019 et est GRATUIT. Vous pouvez également vous présenter en personne à la caserne incendie, située au 100 rue des Cantonniers.

Nous vous rappelons qu'avant de faire un feu, il est impératif de vérifier l'indice de danger d'incendie SOPFEU, affiché sur la [page d'accueil de notre site internet](#).



## Fire Permit / Permis de Brulage

Écrit par Murray Bronet

Samedi, 08 Juin 2019 18:34 - Mis à jour Samedi, 08 Juin 2019 18:39

---

<http://ville.sainte-adele.qc.ca/>